

CAPD du 10 juin 2021 : congés de formation- saisines refus de temps partiel

Congé formation

Suite à un groupe de travail sur les congés formations au mois de mars auquel nous avons participé et revendiqué des règles claires et transparentes. Nous avons porté les règles suivantes :

Priorité 1 : formation en lien direct avec le métier ou formation dans le cadre d'un projet de reconversion, en n'ayant pas bénéficié d'un congé formation dans les 5 années précédentes

Classement en fonction de l'AGS :

- +15 points si une formation est déjà engagée sur son temps personnel ; prise en compte de la cohérence du parcours de formation
- +5 points à la 2^{ème} demande / +15 points à la 3^{ème} demande / +5 points par année supplémentaire

Priorité 2 : formation dans le cadre d'une poursuite d'études en lien direct avec le métier ou formation dans le cadre d'un projet de reconversion, en ayant bénéficié d'un congé formation dans les 5 années précédentes

- Classement en fonction de l'AGS

Priorité 3 : formation pour convenance personnelle

Classement en fonction de l'AGS

Lors de ce groupe de travail, nous avons bien remarqué que la Dasen voulait arriver à définir des règles qui lui permettraient de choisir qui partirait en formation.

Lors de cette CAPD, nous avons donc pu voir les nouvelles règles qu'elle avait définies et qui s'appliquaient dès cette année avec une priorité de 100 points pour un renouvellement de demande, ce qui donne une priorité absolue à ces collègues en renouvellement de demande.

Elle introduit également, la notion de préparation à un diplôme national qui exclut de fait, et nous l'avons dénoncé, des formations en langue, sur des pédagogies alternatives... qui sont liées à l'exercice du métier.

Nous avons réussi à lui faire ajouter la notion de certification qui a pu permettre à une collègue d'obtenir son congé formation (des formations en langue conduisant à une certification.

Nous avons aussi dénoncé le fait que les règles n'aient pas été définies et connues par les collègues qui candidataient cette année.

4 collègues ont ainsi, obtenu leur congé formation.

Saisines de CAPD suite à des refus de temps partiel ou de refus de quotité.

La DASEN avait reçu 6 demandes de saisine de CAPD suite aux refus de temps partiel. Elle a commencé à annoncer qu'elle n'en traiterait qu'une seule car la formulation n'était pas conforme au cadre d'une saisine de CAPD, il fallait que ces saisines mentionnent une opposition au refus et non une opposition sur le motif.

Nous avons dénoncé cette mauvaise foi évidente...

Nous avons heureusement les saisines concernées et nous avons pu vérifier qu'il était bien mentionné une opposition à la décision. Elle a donc été obligée de revenir sur chaque situation.

Il s'agit là pour nous d'une manœuvre, d'un coup de bluff pour échapper à l'épreuve inconfortable de la justification des refus.

La DASEN n'a pas voulu revenir sur son refus de votre temps partiel ou de quotité sur 4 situations (dont notamment des demandes de mi-temps annualisé et des quotités de 80% ayant un refus systématique), avec le même leitmotiv de "raison de service". Elle en a accepté une et une autre est en suspens.

➤ **Voir la déclaration du SNUipp-FSU par rapport à ces refus de temps partiel.**

Questions diverses

- **La totalité des stages T1, T2 ont-ils eu lieu cette année ?**

Ils n'ont pas tous eu lieu en début d'année en raison de la crise sanitaire.

Nous demandons s'ils seront rattrapés, on nous répond que non...

➤ **Pendant cette même période, les formations constellations ont été maintenues. N'y avait-il pas davantage d'intérêt à maintenir les formations des jeunes collègues plutôt que ces constellations...**

- **Paiement de l'ISAE PE éducateurs en EREA**

➤ **Le paiement de l'ISAE pour les années 2017 et 2018 sera régularisé pour les collègues de l'EREA ayant fait un recours.**

- **Traitement et nombre des demandes de dispo, ruptures conventionnelles, démissions...**

- 14 demandes de dispo accordées sur 15 demandes.
- 10 demandes de ruptures conventionnelles (4 acceptations-4refus-une démission-une demande de temps partiel acceptée)
- 3 demandes de démission (2 acceptées- un changement de département)
- 50 demandes de temps partiel de droit.
- 33 demandes de temps partiels sur autorisation, 13 acceptées

- **Point remplacement, élèves renvoyés suite à absences non remplacées, décharges de direction 3 classes et moins**

Pas de classe fermée suite à un non remplacement.

Bilan des décharges de direction des écoles de moins de 3 classes :

L'IA adjoint se félicite de l'amélioration du taux de décharge (notamment ces derniers jours sur Aveyron 4 et 5 où il y avait du retard).

- **Comment s'en féliciter en terme d'organisation quand on sait que pour avoir de bons taux, certains directeurs se retrouvent avec 2 décharges dans la même semaine, sans avoir été averti certaines fois alors qu'ils n'en avaient pas eu depuis plusieurs mois ?**

- **Bilan du remboursement des frais de déplacement suivant les catégories de personnel**
Une nouvelle enveloppe a été débloquée, les remboursements devraient être régularisés

- **Bilan campagne tests salivaires et distribution des autotests**
11980 enfants testés+1042 adultes testés jusqu'à mai, 42 cas positifs
Les autotests sont à disposition dans les circonscriptions, il faut en faire la demande.

- **Incendie des locaux Inspection départementale Aveyron 5 : indemnisation des personnels, relogement**
Les affaires personnelles ne peuvent être prises en compte, les personnels n'ont pas à utiliser leurs affaires personnelles...

- **Et oui, nous le savons bien, les enseignant-es utilisent leurs affaires personnelles pour le plaisir... le jour où l'éducation nationale fournira tous les outils de travail à ses personnels est encore loin. Quand un problème comme celui-là arrive, rien n'est pris en compte !!!**

- **Modalités de mise en oeuvre de l'opération « Petits déjeuners » dans le REP**
Le SNUipp-FSU intervient pour que les équipes soient libres de mettre en place ou pas ces petits déjeuners au vu des contraintes que cela génère notamment en élémentaire : contraintes organisationnelles et matérielles.

La Dasen s'offusque et indique ne pas pouvoir entendre que des collègues pourraient être contre ce type de projet, il s'agit d'un programme national...

- **Accueil d'enfants nés en 2019 de manière régulière dans au moins une école privée sous couvert de journée d'intégration.**
La commune est indiquée, les règles vont être rappelées.

- **Concernant l'avancement d'un grade à l'autre, le passage à la hors classe semble envisagé à partir du 28 juin. Quelle est la date prévue ainsi que celle pour la classe exceptionnelle ?**
Pour la classe exceptionnelle :
 - mise à jour des CV sur iProf pour justifier des fonctions spéciales du 8 au 20 juin.
 - Du 20 au 30 juin : avis IEN (appréciation)
 - A partir du 15 juillet : résultatPour la HC, résultat à partir du 28 juin

- **Combien de contractuels à ce jour ont été recrutés ?**

3 contractuel-les sur l'année + 5 contractuel-es liées à la crise sanitaire.

- **INEAT-EXEAT :**

18 Ineat – 2 exeat

Arbitrage après le 15 juin lors d'une commission académique

9 demandes intra-académiques

AESH

- **Mails adressés aux AESH indiquant l'obligation de rattachement à la MGEN**

Pour les AESH rattachées au collège Fabre, un mail leur a été plusieurs fois au cours de cette année pour leur indiquer l'obligation de rattachement à la MGEN.

Nous rappelons que cela n'est en rien une obligation et aimerions que cela soit rappelé aux personnes concernées.

- 7 AESH référentes recrutées au 1^{er} février 2021 (leur salaire n'est toujours pas régularisé, cela devrait l'être prochainement...) + 2 au 1^{er} septembre 2021
- Nous faisons remarquer qu'il serait temps de se poser des questions sur le peu d'attractivité de ces postes (toujours pas assez de candidats), les 50 euros sont ridicules par rapport aux missions demandées...